

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00483**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR MENER A BIEN LE PROJET « MAMC+ 2.0 »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211125-D20210048310

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR CET EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET POUR MENER A BIEN LE PROJET « MAMC+ 2.0 »**

La métropole de Saint-Etienne souhaite doter son Musée d'Art Moderne et Contemporain d'un nouvel équipement de grande ampleur, lui permettant à la fois de déployer sa collection dans de généreux espaces, de poursuivre sa dynamique d'expositions et de mettre en place un centre de conservation et d'étude, répondant aux normes scientifiques attendues pour les collections, tout en développant une politique pédagogique autour des métiers de la conservation à destination du jeune public.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de recruter un chargé de mission « MAMC 2.0 ». Sous l'autorité de la directrice du Musée, il contribuera à l'élaboration et à la conduite du projet du nouveau Musée. Il aura notamment en charge la coordination et la réalisation des actions nécessaires à la phase d'études scientifiques du projet du nouveau Musée ainsi que l'accompagnement sur la phase d'études techniques, administratives et architecturales aux côtés de la direction et au sein de l'équipe Musée.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie A/A+ de la filière culturelle en raison des attentes sur le poste. Les missions seront limitées dans la durée pour une durée totale maximum de 6 ans soit un contrat de 3 ans qui, en fonction de l'évolution du projet, pourra être renouvelé. Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet. Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des cadres d'emploi des Attachés et/ou Conservateurs de la filière culturelle. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la création d'un emploi non permanent Chargé de mission Projet MAMC+ 2.0 et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**